



Aujourd’hui le 10 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 56 316 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 100 cas dans les 24 dernières heures), 317 personnes sont hospitalisées, 24 personnes sont aux soins intensifs et 5 612 personnes sont malheureusement décédées (2 nouveaux décès ont été enregistrés auxquels s’ajoute 1 décès survenu avant le 2 juillet). Les prélèvements réalisés le 8 juillet s’élèvent à 11 454 pour un total de 942 252.

Tableau synthèse de l’évolution des données

Date	Nouveaux cas confirmés	Nouveaux décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
4 juillet	102	3	375 (-17)	27 (-4)	6 105
5 juillet	79	1	371 (-4)	26 (-1)	5 446
6 juillet	74	3	377 (+6)	25 (-1)	7 576
7 juillet	60	9	347 (-30)	26 (+1)	9 358
8 juillet	82	6	331 (-16)	27 (+1)	11 454
9 juillet	137	2	308 (-23)	27 (0)	ND
10 juillet	100	2	317 (+9)	24 (-3)	ND

Prendre note que les données présentées sont extraites à 16 h la veille de la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes, à l’exception des données sur les prélèvements qui sont disponibles avec un délai de 48 heures et correspondent à ceux réalisés à la date indiquée

RAPPEL CONCERNANT LA TENUE DE FESTIVALS

Au cours des derniers jours, la Direction générale de la santé publique a été informée que des festivals et événements de même nature se déroulent ou sont prévus au Québec. On se souviendra que le décret

numéro 689-2020 du 25 juin 2020 a suspendu la tenue d'un festival ou de tout autre événement de même nature. Il apparaît que la définition d'un festival et d'événement de même nature soulève des questionnements.

À cet effet, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tient à préciser qu'un événement qui porte le nom de festival est évidemment visé, mais ça ne limite pas la portée de cette mesure à ces seuls cas. En fait, tout événement à caractère [festif](#) autour d'une activité liée aux [spectacles](#), aux [arts](#), aux [loisirs](#), d'une durée d'un ou plusieurs jours est également visé. Cette mesure vise également tout événement qui, sur le plan de la santé publique, a des caractéristiques similaires et présente des risques d'exposition et de transmission du virus.

Par ailleurs, le document questions-réponses du ministère des Affaires municipales sera aussi révisé à cet effet dans les prochains jours. Nous vous tiendrons informés.

NOUVEAU RÉGIME FORESTIER DÈS L'AUTOMNE – RÉACTION DU PRÉSIDENT DU REGROUPEMENT DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES DE LA FQM

Le président du Regroupement des communautés forestières de la FQM, M. Luc Simard, a réagi aujourd'hui par communiqué à la volonté du premier ministre de doter le Québec d'un nouveau régime forestier dès l'automne prochain. En réitérant hier son engagement de régler les « problèmes réels » dans l'allocation des coupes et le prix de la fibre, le premier ministre a de nouveau constaté le blocage d'importants projets pour le développement des communautés forestières.

M. Simard a indiqué que cette réforme demandera beaucoup d'audace et de courages et que la FQM est prête à appuyer le premier ministre et son ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs pour obtenir un régime conçu pour les régions et pour ceux qui vivent de la forêt. Il a rappelé l'énorme potentiel de croissance des nouvelles activités forestières et l'importance que le nouveau régime permette de les développer.

Pour réaliser ce mandat, la FQM a demandé au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs de réunir rapidement les partenaires de la forêt pour discuter de son projet. M. Simard a indiqué que le Regroupement des communautés forestières de la FQM participera activement aux travaux du gouvernement et c'est avec ouverture que nous contribuerons à la réalisation de ce chantier.

Enfin, il a rappelé que la forêt peut être un vecteur de relance pour contrer les impacts économiques de la pandémie et que les régions sont favorables au changement et à l'innovation pour favoriser l'utilisation responsable de notre richesse nationale que représente la forêt.

Rappelons que le troisième forum sur les communautés forestières tenu en février dernier portait sur la modernisation du régime forestier. La nécessité d'améliorer le régime a été confirmée à partir notamment des éléments suivants :

- Une décentralisation du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP), notamment en transférant des professionnels (techniciens et ingénieurs) basés à Québec vers les directions régionales afin d'assurer une planification adéquate qui ne compromet pas

l'approvisionnement des usines ainsi qu'une meilleure coordination des processus d'aménagement du territoire;

- Que le rôle des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) soit revu;
- Qu'on déploie le concept de forêt de proximité sur l'ensemble du territoire québécois;
- Que des projets pilotes de gestion collective d'une aire commune soient déployés dans les régions du Québec;
- Une prévisibilité sur 5 ans des opérations forestières liée à la planification qui relève du MFFP;
- Que le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) revoit ses mécanismes de mise aux enchères.

Vous pouvez consulter le communiqué émis par le Regroupement des communautés forestières [ICI](#).

Nous vous invitons également à lire [ICI](#) l'article concernant la volonté exprimée par le premier ministre de doter le Québec d'un nouveau régime forestier.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION EN SERRE

Lors d'une conférence de presse tenue ce matin, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, accompagné du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de la présidente-directrice générale d'Hydro-Québec, du président de l'Association des producteurs en serre du Québec, et du président d'Hydro-Québec Distribution et Services partagés, a annoncé l'adoption par le gouvernement d'un décret de préoccupations économiques, sociales et environnementales afin d'appuyer une demande d'Hydro-Québec Distribution à la Régie de l'énergie pour la mise en place d'un nouveau tarif pour les serres au Québec.

Le décret permet à Hydro-Québec Distribution de déposer une demande de nouveau tarif à la Régie de l'énergie. Il permettra également à la Régie d'être saisie des préoccupations du gouvernement dans son analyse de la demande. Avec cette demande à la Régie, une grande proportion des serristes du Québec profiterait d'une réduction importante de leur tarif d'électricité pour leurs usages d'éclairage de photosynthèse et de chauffage des végétaux.

Si la Régie de l'énergie donne son aval à Hydro-Québec Distribution, le seuil pour avoir accès à un prix avantageux de 5,59 ¢/kWh pour l'éclairage de photosynthèse offert depuis 2013 à une dizaine de grandes entreprises serricoles utilisant minimalement 300 kW, sera abaissé à 50 kW, permettant aux petites et moyennes entreprises de bénéficier de ce tarif. L'électricité utilisée pour le chauffage des serres serait aussi facturée à ce même coût.

De plus, les très gros producteurs, qui utilisent au-delà de 5 000 kW, pourront également avoir accès au tarif spécial pour l'éclairage de photosynthèse. Ils en sont exclus actuellement.

Le nouveau tarif envisagé représente une baisse de 40 % par rapport au tarif de 10 ¢/kWh payé en moyenne par les producteurs aujourd'hui.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ÉLECTRIFICATION DES AUTOBUS SCOLAIRES QUÉBÉCOIS

Le gouvernement du Québec a annoncé aujourd'hui une somme de 18 000 000 \$ afin d'accélérer l'acquisition d'autobus scolaires entièrement électriques partout au Québec.

Contribuant à la relance économique, l'électrification des autobus scolaires constitue non seulement un moyen privilégié pour améliorer le bilan environnemental du Québec, mais aussi pour développer cette nouvelle filière prometteuse liée à l'électrification des transports.

Rappelons que le Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques permet à des centres de services scolaires et à des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui assurent le transport scolaire ainsi qu'à des transporteurs qui ont des contrats avec ces organisations d'obtenir une aide financière pour l'achat d'un autobus scolaire entièrement électrique.

L'aide financière, qui prend la forme d'un rabais unique à l'achat, est de 100 000 \$ pour les véhicules de type A et de 125 000 \$ pour les autobus scolaires de type C ou D.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

INCENDIES DE FORÊT - LEVÉE TOTALE DE L'INTERDICTION D'ACCÈS EN FORÊT SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET DE LA FERMETURE DE CHEMINS

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a décidé de lever totalement l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture de chemins sur le territoire qui était visé par cette mesure, et ce, à compter du vendredi 10 juillet, 8 h.

La levée de l'interdiction d'accéder en forêt sur les terres du domaine de l'État et de la fermeture de chemins pour des considérations d'intérêt public s'applique donc sur le territoire dans le secteur de Chute-des-Passes, au Lac-Saint-Jean.

Cette décision du Ministère a été prise de concert avec l'Organisation de la sécurité civile, à la suite des interventions menées par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour combattre les incendies et en raison des conditions météorologiques actuelles et à venir dans le secteur.

Le Ministère tient à rappeler que des opérations d'extinction des feux se poursuivent dans le secteur où s'appliquait l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture de chemins. Il est donc recommandé d'éviter ces territoires dans la mesure du possible. En cette période de vacances estivales, la prudence la plus grande est de mise pour éviter d'allumer des feux lorsqu'on est en forêt ou tout près. La collaboration de tous est essentielle pour protéger notre patrimoine forestier.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

BILAN DES MESURES MISES EN PLACE EN HABITATION

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a accueilli positivement le nouveau bilan démontrant que l'accompagnement offert par les offices d'habitation, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les municipalités aux familles à la recherche d'un logement donne des résultats positifs.

En date du 8 juillet, la SHQ, les offices d'habitation et les municipalités avaient répondu à plus de 579 demandes d'aide. Ils ont aussi résolu bon nombre de dossiers en cours.

Ainsi :

- 400 ménages ont été logés de façon permanente ou ont trouvé eux-mêmes un logement.
- 179 ménages ont trouvé un hébergement temporaire, en étant logés soit chez de la famille, soit à l'hôtel, grâce à l'accompagnement des offices d'habitation, des municipalités et de la SHQ, qui poursuivront leurs efforts pour que ceux-ci puissent rapidement intégrer un logis permanent. De plus, deux nouveaux programmes ont été mis de l'avant durant la pandémie afin d'aider certains locataires et certains ménages en attente de leur résidence principale.
- Le programme de prêt sans intérêt pour le paiement du loyer de mai et juin a connu du succès avec 2 873 demandes, pour un montant de prêt possible de plus de 2,7 M\$. Les locataires ont jusqu'au 15 juillet pour profiter de cette aide.
- Le programme de soutien financier pour les ménages en attente de leur résidence est toujours actif et la SHQ a reçu 866 demandes dans le cadre de celui-ci. Cette aide s'adresse aux ménages dont la résidence principale n'a pu être livrée entre le 1^{er} avril et le 31 août et dont la mise en chantier a commencé avant le 25 mars, moment où la construction a cessé ses activités.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

FORMATIONS DE L'AUTOMNE : PROFITEZ DE LA PRÉVENTE

Pour l'automne, la FQM vous propose **un programme de cours en classe virtuelle**. Plus de 40 dates sont disponibles dès à présent. Le chemin jusqu'à l'un de nos diplômes n'a jamais été aussi facile.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, une période de prévente est ouverte jusqu'au 24 août 2020, pendant laquelle le code promotionnel spécial (transmis à la municipalité) vous permettra d'obtenir **une remise de 30 %** (au lieu de 25 %).*

** Cette remise s'applique à tous les cours de la FQM (à l'exception de la Communauté de pratique qui bénéficie déjà de remises spécifiques)*

Sans plus tarder, accédez au programme de l'automne en cliquant [ICI](#).

Essayez le sur mesure

Tous les cours du Répertoire de formation de la FQM sont disponibles en formule privée et à distance, consultez-nous pour en savoir plus : competences@fqm.ca.

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fqm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

La formation municipale à distance

